

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 04 mars à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Frank	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR (Arrivé à 20h30)
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MAREND Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR (Procuration)
GRASSET Cécile	POUR	MAREND Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	POUR
MALLEMANCHE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENTS EXCUSES:

Gérard ROUMAT (procuration à Francis METIFEU),
Laurent PIALHOUX (arrivé en retard à 20h 30 mais a donné
procuration à Bernard BAZINET pour les délibérations n° 2026-01 et 2026-02)

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLVOISIN, Delphine DAGNAS, Yoann MAREND

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2026-07 SDE24-Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux-Eclairage public des ZAE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte, à savoir :

- La compétence éclairage public des parcs d'activités (ZAE)

Le 07 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblés en date du :

- 11 décembre 2025 concernant le SDE24
- 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du grand Périgueux.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE24.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,
le 10/03/2026
Au registre sont les signatures.
Le Maire
M. Bernard BAZINET

AR Prefecture

Déposé à la-Préfecture le 11/03/2026
Commune d'Augignac-Affichage public le 10/03/2026

